

Questions Diverses posées par les élus du Beausset Rassemblé au Conseil Municipal du 31/01/2019

Question 1 concernant l'espace Mistral

M. le Maire,

Une grande inquiétude s'est emparée des habitants du Beausset concernant l'avenir de l'espace Mistral. A l'inquiétude des 2000 personnes signataires de la pétition qui vous a été remise, il faut ajouter celle des nombreuses associations qui utilisent les locaux municipaux que vous mettez à leur disposition.

Où en êtes-vous actuellement dans le projet sachant que vous avez déjà annoncé le nombre de logements, le nombre d'emplacements de parkings, le nombre de mètres carrés destinés aux associations, et que nous avons même croisé, le 14 janvier, l'entreprise AC Environnement que vous avez mandatée pour effectuer le diagnostic « Amiante » des locaux... A l'évidence vous n'en n'êtes plus au stade de la réflexion...

Nous insistons, M. le Maire, sur le fait que ce dernier espace public au cœur du Beausset doit rester à la fois « poumon » et lieu d'animation du centre de la commune.

Enfin, concernant ce dossier, avez-vous déjà, M. le Maire, pris contact avec l'Etablissement Public Foncier de la Région (EPF-PACA) ?

Question 2 concernant les parcelles 1175 et 1413 contiguës au jardin des Demoiselles

Vous avez accordé un permis d'aménager 600m² de plancher sur les parcelles 1175 et 1413, pour une surface 2048m² aussi vaste que l'Espace Mistral.

-A-t-il été envisagé de préempter ces espaces situés dans le périmètre de préemption que vous avez fait voter par le Conseil Municipal en 2015 ?

Si vous ne l'avez pas fait, quelles en sont les raisons ?

M. le Maire, les élus du Beausset Rassemblé vous demandent d'abandonner les projets en cours au profit d'une vraie réflexion partagée.

Question 3 concernant le mur des « Vents d'Anges »

Monsieur le Maire, pourquoi avez-vous autorisé la construction du mur des « Vents d'Anges »

-qui enlaidit l'arrivée sur la commune,

-qui aveugle les logements locatifs proches du mur,

-qui renvoie les nuisances sonores déjà élevées vers les 2 lotissements en face et qui, eux, n'ont pas le droit d'en ériger un ?

Pierre Rossano